DIRECTION DES FINANCES ET DU MATERIEL

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Autorité Contractante : Bureau du Vérificateur Général
DRPO n°2700/F-2026 du 02 Septembre 2026

1. Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) dispose de fonds sur le budget de l'État afin de financer la fourniture et l'installation de vidéoprojecteurs et d'un système de sonorisation dans la grande salle de réunion, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la fourniture et à l'installation de vidéoprojecteurs et d'un système de sonorisation dans la grande salle de réunion.

2. Le Bureau du Vérificateur Général sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et l'installation de vidéoprojecteurs et d'un système de sonorisation dans la grande salle de réunion.

3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Bureau du Vérificateur Général, Bamako Hamdallaye ACI 2000, Rue : 286 Tél : 44 98 38 81, et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence au niveau du Service Approvisionnement et Marchés Publics au rez-de-chaussée, les jours et heures ouvrables du lundi au jeudi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à seize heures (16H 00 mn) et le vendredi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à dix-sept heures trente minutes (17H 30mm).

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

Capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir les bilans (extrait des bilans et compte d'exploitation) des années 2023, 2024 et 2025, certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés (ONECCA), desquels on peut tirer les chiffres d'affaires. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts : « bilans ou extrait de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des impôts » ;

- Avoir un chiffre d'affaires moyen des années 2023, 2024 et 2025 d'un montant au moins égal à Cinquante Millions (50 000 000) de francs CFA ;

- Les entreprises dont la date de création ou de début d'activité ne leur permet de fournir qu'un (1) ou deux (2) états financiers, doivent, en plus des états financiers fournis, donner une attestation bancaire de ligne de crédit au moins égal au montant de l'offre.

Capacité technique

- Le soumissionnaire doit prouver, avec documentation à l'appui, qu'il a réalisé au moins un (1) marché similaire de fourniture et d'installation de vidéoprojecteurs au cours des dix (10) dernières années 2016-2025, attestés soit par des attestations de bonne exécution, soit par des procès-verbaux de réception accompagnés des copies des pages de garde et de signature des marchés correspondants émanant d'organismes publics, para publics ou internationaux ;

- Les sociétés nouvellement créées, dont le premier bilan n'est pas établi à la date de dépôt des offres, sont dispensées de la présentation des états financiers et de la preuve des expériences similaires. Toutefois, pour l'appréciation des expériences, ces sociétés doivent fournir les CV et diplômes de deux agents ayant installé des vidéoprojecteurs.

6. Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes :
 a. La lettre de soumission complétée, datée, signée par la personne dûment autorisée et cachetée ;
 b. Le devis estimatif complété, daté, signé par la personne dûment autorisée et cacheté ;
 c. Le bordereau des prix unitaires complété, daté, signé par la personne dûment autorisée et cacheté ;
 d. L'attestation d'immatriculation au registre du commerce ou sa photocopie certifiée conforme ;
 e. La fiche de renseignement sur le candidat, complétée, datée, signée par la personne dûment autorisée et cachetée ;
 f. La procuration du signataire de la soumission, établie par la personne dûment autorisée et légalisée par une autorité compétente, le cas échéant ;
 g. Le quitus fiscal ou sa photocopie certifiée conforme, en cours de validité ;
 h. Le certificat de non-faillite du candidat dûment établi par les autorités compétentes, en cours de validité, datant de moins de trois (3) mois, l'original ou la photocopie certifiée conforme ;
 i. Le Cahier des charges complété, daté, signé par la personne dûment autorisée et cacheté ;
 j. la déclaration d'interdiction de toutes pratiques de corruption dans les marchés publics ;
 k. l'attestation de visite de site.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances et du Matériel du Bureau du Vérificateur Général, Bamako Hamdallaye ACI 2000, Rue : 286, Tél : 44 98 38 81, tous les jours et heures ouvrables du lundi au jeudi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à seize heures (16 H 00mn) et le vendredi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à dix-sept heures trente minutes (17H 30mm).

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Bureau du Vérificateur Général, Hamdallaye ACI 2000, Rue : 286, cinquième étage, Secrétariat du Vérificateur Général tous les jours et heures ouvrables du lundi au jeudi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à seize heures (16 H 00mn) et le vendredi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à dix-sept heures trente minutes (17H 30mm) au plus tard le jeudi 24 septembre 2026 à 10h 00 mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant d'un Million Trois Cent Mille (1 300 000) F CFA, conformément à l'article 69 du code des marchés publics et qui devra être, au choix du candidat sous l'une des formes ci-après :
 - une lettre de crédit irrévocable, ou ;
 - une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire agréée par le Ministre chargé des Finances, ou ;
 - une garantie émise par une institution habilitée à émettre des garanties par le Ministre chargé des Finances, ou ;
 - un chèque de banque.

10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le jeudi 24 septembre 2026 à 10 heures 10 minutes à l'adresse suivante : Bureau du Vérificateur Général, Hamdallaye ACI 2000, Rue : 286, dans la salle de réunion au troisième étage.

NB : Toute offre dont le montant est inférieur à la moyenne des offres conformes soumises, évaluées diminuées de 20% est considérée comme anormalement basse et les dispositions de l'article 13 de l'Arrêté n° 2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, portant code des marchés publics et des délégations de service public s'appliquent.

Bamako, le 4 septembre 2026

Le Vérificateur Général,

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL ★ VERIFICATEUR GENERAL ★ RÉPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

Abdoul Aziz AGUISSA
Officier de l'Ordre National